

Les catégories de stations énumérées au tableau 1 sont nombreuses et complexes vu que plusieurs remplissent des fonctions étroitement liées. A la fin de l'année financière terminée le 31 mars 1950, le Canada compte 2,193,459 stations en activité, dont 289 sont des stations du ministère des Transports. Le résumé des services autorisés, pp. 000-000, groupe les stations autorisées qui assurent d'importants services connexes.

1.—Stations de radio en activité, par catégorie, 31 mars 1950

Catégorie	Nombre	Catégorie	Nombre
Stations du ministère des Transports		Autres stations	
Station côtière.....	3	Station de navire (catégorie A).....	2,308
Station côtière-radiogoniométrique à B.F.....	1	Station de navire (catégorie B—réception seulement).....	33
Station côtière-radiotéléphonique-radiogoniométrique à B.F.....	11	Station côtière à service restreint.....	14
Station côtière-radiophare.....	3	Aéronef.....	879
Station côtière-radiophare-radiotéléphonique de phare.....	1	Station commerciale publique.....	100
Station côtière-radiotéléphonique.....	28	Station commerciale privée.....	4,750
Station côtière-radiotéléphonique-radiophare.....	1	Station commerciale privée de la police municipale.....	123
Radiophare.....	37	Radiodiffusion—commerciale privée—	
Station radiophare-radiotéléphonique de phare.....	6	Exploitée par la Société Radio-Canada.....	68
Station radiophare-radiogoniométrique à B.F.....	2	Exploitée par des particuliers.....	168
Station radiophare-radiotéléphonique.....	2		236
Station radiotéléphonique.....	17	Station d'école technique ou de formation.....	8
Station radiotéléphonique-radiotélégraphique.....	2	Station expérimentale.....	181
Station ionosphérique.....	10	Station réceptrice commerciale.....	424
Station radiogoniométrique à H.F.....	2	Station réceptrice commerciale (spéciale).....	123
Station de surveillance.....	5	Station expérimentale d'amateur.....	6,417
Station terrestre.....	1	Station réceptrice privée.....	2,161,635
Station de navire (catégorie A).....	24	Gratuite, aveugles.....	8,513
Station d'aéronef.....	26	Gratuite, hôpitaux et institutions de charité.....	99
Station de radioalignement.....	43	Gratuite, écoles.....	6,764
Station de radioalignement, radiotélégraphique-radiotéléphonique.....	49	Gratuite, postes récepteurs à galène.....	2
Station radiotéléphonique de phare.....	126	Gratuite, gouvernement fédéral.....	432
Station de radiobalise en éventail.....	10		2,177,44
Station de bulletins météorologiques.....	5		
Station-relais à modulation de fréquence.....	6		
Station-Loran (balise de longue portée).....	4	Total.....	2,193,466

Contrôle et permis de la radio maritime et aéronautique.—En vertu de la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la loi de la marine marchande du Canada, la plupart des navires à passagers et les gros cargos doivent être munis d'un équipement radiotélégraphique, destiné surtout à servir en cas de détresse. Cet équipement doit être conforme à certaines normes pour répondre à ses fins et le personnel des opérations doit également répondre à certaines normes de compétence. Une approbation de prototype est accordée à chaque marque et modèle d'équipement qui répond aux exigences; en outre, le poste de bord en général est soumis à une inspection avant que le permis soit accordé et périodiquement par la suite. Les vaisseaux étrangers sont également soumis à une ins-